

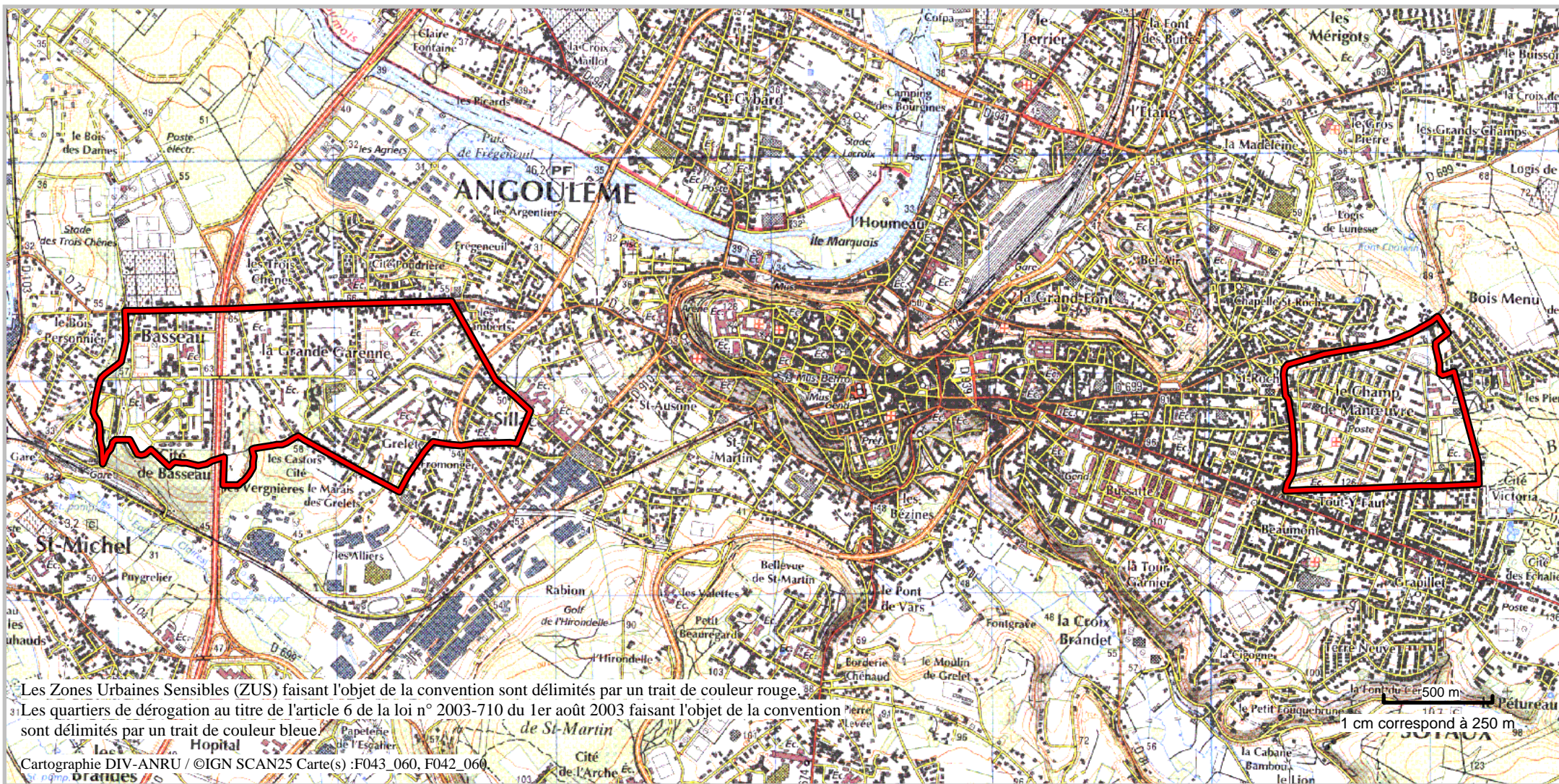
**Quartiers faisant l'objet d'une convention de
rénovation urbaine**

prévue à l'article 10 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003
d'orientation et de programmation pour la ville
et la rénovation urbaine.

Carte au 1/25 000

N° Convention : 465

Région : **Poitou-Charentes**
Département : **Charente**
Commune : **Soyaux/Angoulême.**
Convention : Angoulême - Basseau Grande Garenne
**Quartiers : Basseau, Grande Garenne,
Champ de Manoeuvre**



Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur rouge.

Les quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur bleue.